

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

62/1216 du 23/12/1982
D E C R E T : N° /MTPS.DGTFF.

DFP/21024

retirant les dispositions du Décret
N° 82/135/MTPS-DGTFF/22021 du 4 Février
1982 portant provisoirement intégra-
tion et nomination de Monsieur
TCHICAYA Hilaire, dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I Postes et
Télécommunications (Branche Technique)
et portant intégration et nomination
définitive de Monsieur TCHICAYA
Hilaire, dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services Techni-
ques (Aviation Civile).

V I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amen-
dement à l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet
1979;

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires;

Vu l'arrêté n° 2087/21 du 21 Juin 1958 fixant règle-
ment sur le solde des fonctionnaires;

Vu le décret n° 72 - 271 du 5 Août 1972;

Vu le décret n° 62/130/MF du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;

Vu le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories hiérarchies des cadres créées par la Loi
n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires;

Vu le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et la révocation des Fonctionnaires des ca-
dres de l'Etat;

Vu le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages
probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires,
notamment en ses articles 7 et 8;

Vu le décret n° 67/50FP-BD du 24 Février 1967 règle-
mentant la prise d'effet du point de vue de la solde des
actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations,
reconstitutions de carrière et reclassements;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5
Juillet 1962 relatives aux échelonnements indiciaires des
fonctionnaires;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomi-
nation du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant
nomination des Membres du Conseil des Ministres;

Vu le rectificatif n° 81/015 du 26 Janvier 1981 au
décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif
aux intérim des Membres du Gouvernement;

Vu la demande de candidature constitué par l'inté-
ressé;

D.B.

D.C.F.

[Handwritten mark]

DECRETE :

ARTICLE 1er. - Sont et demeurent retirées les dispositions du Décret n° 02/135/M.P.S.DGTFP.DFP du 4 Février 1982 portant provisoirement intégration et nomination de Monsieur TCHICAYA Hilaire, né le 7 Juillet 1950 à Holle titulaire du diplôme d'Ingénieur spécialité : Electronique et Télécommunications obtenu à l'Université de Montréal (CANADA) dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Postes et Télécommunications (Branché Technique) au grade d'Ingénieur Stagiaire, Indice 740.

ARTICLE 2. - En application des dispositions du Décret n° 72-271 du 5 Février 1972 susvisé Monsieur TCHICAYA Hilaire, né le 7 Juillet 1950 à Holle, titulaire du Doctorat de 3ème Cycle, spécialité; Génie Electrique, obtenu à l'Université de LAVAL (CANADA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Aviation Civile) et nommé au grade d'Ingénieur d'Aviation Civile de 2° échelon stagiaire, Indice 940.

ARTICLE 3. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 4. - Le présent Décret qui prendra effet au point de vue de l'ancienneté à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé et de la solde à compter de sa signature, sera enregistré, publié au J.O.R.F.C. et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 23 Décembre 1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement

Le Ministre des Transports
et de l'Aviation Civile,

Hilaire MOUNTHAULT.

Le Ministre du Travail
et de la Prévoyance Sociale,
par intérim

Pierre-Daniens BOUSSOUKOU-BOUMBA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

ITIRI CSSETOUMBA LKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

- | | | | |
|-----------------|---|-----------------|---|
| JORPC | 1 | D.C.F. | 1 |
| DGTFP/DFP | 3 | MTAC | 2 |
| DFP/BST | 1 | Dossiers | 3 |
| D.B. | 3 | Intéressé | 1 |
| | | SGCM | 2 |

[Large handwritten X mark]